

Stage de formation syndicale

Agent-es territorial-es
Connaître ses droits
pour mieux les défendre

JEUDI 27 JUIN

MATIN (10h-12h) : en plénière dans la grande salle

10h-10h30 : Accueil / café ou thé et émargement

10h30-11h00 : Tour de table des stagiaires et présentation du syndicat.

11h00-12h00 : Présentation des élu.e.s SUD Education, rôle des instances, outils institutionnels de défense et de protection des personnels

PAUSE REPAS (la salle ne sera pas disponible, chacun.e doit prendre ses dispositions pour déjeuner)

APRÈS-MIDI (13h30-16h30) : répartition en 3 groupes dans 3 petites salles, pour 3 thèmes de 1h

- Conflit avec la hiérarchie (Fiche de poste/Planning/ RTT/ Recours gracieux et contentieux)
- Santé sécurité au travail (Registre SST/Amiante)
- Souffrance au travail et problèmes médicaux (Restrictions/ Conseil médical)

VENDREDI 28 JUIN

MATIN (9h30-12h)

9h30-10h00 : Accueil / café ou thé et émargement

10h00-11h00 : Restitution des ateliers du jeudi après-midi

10h00-12h00 : Les outils de défense collective (CA, préavis de grève, droit de retrait)

REPAS PARTAGE : le syndicat fournit les couverts recyclables, du taboulé, du pain du fromage et des fruits. Chacun.e. peut éventuellement apporter en plus sa contribution (liquide ou solide).

APRÈS-MIDI (13h30-15h)

Discussion libre par petit groupe puis en plénière.

Le lieu

Fédération SUD Education

31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

Métro Colonel Fabien (ligne 2) / Métro Jacques Bonsergent (ligne 5)

Comment s'inscrire ?

Tou-tes les personnels ont droit à 12 jours de congés pour formation syndicale par an, sur temps de travail et rémunérés.

La date limite d'inscription est le lundi 27 mai.

1- Envoyer un mail à syndicat_sud@iledefrance.fr

2- Remplir le formulaire d'inscription joint (attention, les formulaires sont différents selon les collectivités) et le transmettre selon les modalités précisées sur le formulaire.